

**Décision du Maire**  
**de Montaigu-Vendée**  
N° DECREE\_2025\_041

**Avenants au marché de travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu**

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal n° DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,  
Vu la décision du Maire de Montaigu-Vendée n° DECREE\_2023\_284 en date du 19 décembre 2023 relative aux travaux de construction du Groupe Scolaire Jules Verne à Montaigu,  
Considérant la nécessité de formaliser par avenants, des prestations supplémentaires, suppressions ou modifications de prestations pour les besoins de l'opération,*

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

L'avenant n°1 au lot n°04 « Charpente bois et métallique-Bardage » est passé avec l'entreprise LCA-LES CHARPENTIERES DE L'ATLANTIQUE (85600 La Boissière de Montaigu).  
Pour rappel, le montant initial du marché est de 1 148 325,00 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 4 012,93 € HT
- En % : + 0,35%

portant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 1 152 337,93 € HT

**ARTICLE 2**

L'avenant n°1 au lot n°05 « Couverture zinc et métallique » est passé avec l'entreprise GARANDEAU (85000 La Roche-sur-Yon).  
Pour rappel, le montant initial du marché est de 250 117,59 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : - 15 556,33 € HT
- En % : - 6,22%

ramenant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 234 561,26 € HT

**ARTICLE 3**

L'avenant n°1 au lot n°07 « Menuiseries extérieures aluminium et mixte bois » est passé avec l'entreprise MENUISERIE BONNET (85600 Montaigu-Vendée).  
Pour rappel, le montant initial du marché est de 713 762,17 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 14 274,31 € HT
- En % : + 2,00%

portant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 728 036,48 € HT

**ARTICLE 4**

L'avenant n°1 au lot n°09 « Menuiseries intérieures bois » est passé avec l'entreprise BRODU (85280 La Ferrière).  
Pour rappel, le montant initial du marché est de 305 059,80 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : - 12 165,39 € HT
- En % : - 3,99%

ramenant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 292 894,41 € HT

#### **ARTICLE 5**

L'avenant n°1 au lot n°16 « Chauffage-Ventilation-Plomberie » est passé avec l'entreprise FAUCHET (85140 Chauché).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 375 608,29 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 16 950,15 € HT
- En % : + 4,51%

portant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 392 558,44 € HT

#### **ARTICLE 6**

L'avenant n°1 au lot n°17 « Electricité » est passé avec l'entreprise FAUCHET (85140 Chauché).

Pour rappel, le montant initial du marché est de 281 800,04 € HT.

L'incidence financière de cet avenant sur le montant du marché est la suivante :

- Montant : + 7 662,06 € HT
- En % : + 2,72%

portant ainsi le montant du marché à :

- Montant : 289 462,10 € HT

#### **ARTICLE 7**

Les avenants et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

#### **ARTICLE 8**

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget suivant :

- Montaigu-Vendée – Budget général – Opération 2000A

#### **ARTICLE 9**

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Maire,  
Florent LIMOUZIN

Signé électroniquement par : Florent  
Limouzin  
Date de signature : 11/03/2025  
Qualité : Maire de Montaigu-Vendée



*Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*